

Questions orales

Je puis cependant donner l'assurance au député que l'adoption du projet de loi C-72 a modifié le droit pénal au Canada puisque, depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, une personne accusée d'un acte de violence ou d'une infraction criminelle d'intention générale ne peut plus invoquer l'intoxication volontaire comme moyen de défense pour échapper aux conséquences de ses actes.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse au président du Conseil du Trésor.

La Loi sur les langues officielles reconnaît aux fonctionnaires d'Ottawa-Hull le droit de travailler dans leur langue. Pourtant, le commissaire aux langues officielles confirme, dans son dernier rapport, que seulement 11 p. 100 des fonctionnaires francophones rédigent habituellement en français, et que pour les trois quarts des francophones l'anglais demeure seule langue de communication avec leur patron et lors des réunions de travail.

Le président du Conseil du Trésor reconnaît-il que la politique fédérale en matière de langue de travail est un échec lamentable dans la région d'Ottawa-Hull et que c'est encore une fois les employés francophones qui en paient le prix?

[Traduction]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est un gouvernement libéral qui a adopté la Loi sur les langues officielles. C'est un gouvernement libéral qui a fait progresser la cause des langues officielles en permettant aux fonctionnaires fédéraux d'un bout à l'autre du Canada de parler la langue officielle de leur choix au travail.

Il y a encore du boulot à abattre. Récemment, nous avons publié une brochure, en collaboration avec le Commissaire aux langues officielles, pour encourager les gens à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail au sein de la fonction publique fédérale. Nous continuerons à essayer d'améliorer les moyens offerts aux intéressés pour qu'ils puissent utiliser la langue de leur choix, parce que c'est un élément de la politique du gouvernement actuel.

[Français]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le choix est là, mais le choix se fait toujours du même côté.

Le président du Conseil du Trésor ne convient-il pas que les fonctionnaires fédéraux au Québec qui travaillent dans la région d'Ottawa-Hull sont traités par le fédéral comme des citoyens de deuxième classe et que seule la souveraineté du Québec pourrait faire du français une langue de travail dans les bureaux du gouvernement situés en Outaouais?

[Traduction]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Certainement pas, monsieur le Président. Dans mon travail, j'entends constamment et tous les jours les deux langues officielles. Je suis sûr que c'est aussi le cas pour les autres ministériels.

• (1455)

Nous continuerons à encourager les gens à utiliser la langue officielle de leur choix. Le gouvernement s'est engagé à le faire. C'est un engagement pris à l'endroit des Québécois, des habitants de tous les coins de notre pays et de tous les francophones du Canada.

* * *

LA STRATÉGIE DU POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les dépenses dans le cadre de la stratégie du poisson de fond de l'Atlantique sont actuellement hors de contrôle. Le ministère des Pêches et des Océans a maintenant admis que le déficit, pour cette année seulement, sera de 105 millions de dollars.

La semaine dernière, le ministre annonçait que sa brillante solution était de prendre l'argent dans les 300 millions de dollars consacrés à la partie du plan visant à réduire la capacité. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre quelle proportion des 300 millions affectés à la réduction de la capacité sera détournée et pourrait-il confirmer ce que de nombreux pêcheurs soupçonnent déjà, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de rachats de licences?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la seule chose qui soit hors de contrôle, après seulement deux questions depuis qu'il est le porte-parole pour les pêches, c'est la crédibilité du député.

Ce que fait le gouvernement, c'est consulter les organismes représentant les pêcheurs, notamment le Conseil canadien des exploitants pêcheurs qui représente les principaux syndicats et les principales associations de tout le Canada. Le rajustement qui a été fait jusqu'à présent par le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Pêches à la stratégie du poisson de fond de l'Atlantique a été fait après consultation, un principe totalement étranger au Parti réformiste, auprès des représentants des syndicats de pêcheurs. Tout rajustement supplémentaire qui pourrait être nécessaire à l'avenir sera fait après le même genre de consultation.

Si le député désire refléter convenablement la réalité du Canada atlantique et les sérieux défis qui se posent à cette région, il devrait au moins faire son travail de recherche.

M. Scott (Skeena): Jusqu'à présent, tout ce que le ministre a réussi à faire, c'est détruire complètement tous les espoirs des Canadiens de l'Atlantique. La réduction de la capacité était censée résoudre les problèmes des pêcheurs de l'Atlantique, mais l'échec du gouvernement laisse les Canadiens de cette région sans le moindre espoir d'un avenir viable dans le secteur